



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

*Absents avec
procuration : 9*

*Absents sans
procuration : /*

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/12/2025*

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-11 Décision Modificative budgétaire n°4	<p>Considérant que le Budget Primitif est un acte de prévisions, et qu'il peut donc s'avérer nécessaire de le corriger par décision modificative jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.</p> <p>Considérant que depuis la mise en place de la M57, l'administration fiscale a mis en place une règle de la fongibilité des crédits permettant des modifications par virement de crédits entre chapitres à hauteur de 7.5% maximum par section directement par le Maire, par délégation du Conseil Municipal (hors dépenses de personnel et opérations d'ordres). Toutefois, quand il s'agit de prévoir des dépenses et ressources nouvelles, ou de supprimer des crédits, et ainsi de modifier le montant total du budget, il est nécessaire de faire une Décision Modificative.</p> <p>Considérant que compte tenu de l'évolution de la réalisation du budget 2025, il est nécessaire de procéder à la décision modificative détaillée ci-après.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>-D'adopter la décision modificative n°4 suivante pour le budget 2025 :</p>
--	---

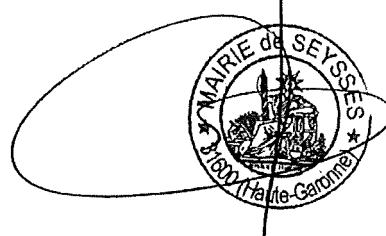
N° DEL/2025-8-11

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188-01 : Autres frais divers	76 163,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	76 163,00 €			
D-739211-01 : Attribution de compensation		49 622,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		49 622,00 €		
D-6811-01 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		50 000,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00 €		
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		5 000,00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		5 000,00 €		
R-74718-01 : Participations Etat - Autres				28 459,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				28 459,00 €
Total FONCTIONNEMENT	76 163 €	104 622 €		28 459 €
INVESTISSEMENT				
R-2802-01 : Amortissement				50 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				50 000,00 €
D-2111-01 : Terrains nus		50 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		50 000,00 €		
Total INVESTISSEMENT		50 000 €		50 000 €
Total Général		78 459 €		78 459 €

Pour : 23, abstentions : 6.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



Secrétaire de séance
Malika BENSOUICI

Malika Bensoucci